

## La Commission Hygiène, Sécurité et Travaux / pièce

Cette commission rend des avis et fait des propositions au conseil d'administration. Ces avis prendront la forme d'analyses de difficultés rencontrées, de bilans. Dans le cadre d'une évaluation des risques, sera recherchée une méthodologie pour donner un caractère rigoureux aux avis de la commission, basés sur des critères et des indicateurs pertinents et objectifs : nombre, fréquence, nature et gravité des accidents et incidents.

### Objectifs :

- Promouvoir la formation à la sécurité pour les élèves et les personnels,
- Contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement,
- S'intéresser aux conditions de travail des élèves et des personnels,
- Visiter tous les locaux de l'établissement.

### Composition de l'équipe :

**Mme BERSON**, principale, **M. FOIMAPAFISI**, gestionnaire, **M. SUVE**, agent de prévention, représentant du vice-rectorat, **M. GROSSO**, constructions scolaires, 2 représentants des personnels d'enseignement et d'éducation, **M. SCHROETTER** et **M. PEIGNE**, **Mme JAUNET**, infirmière scolaire, **M. SIAKINUU Kalisi** et **M. LAGIKULA Kilisitifo**, parents d'élèves

Tenue des réunions : 1 fois si besoin